

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 6 mai 2025 relatif à la prorogation de l'agrément du conservatoire botanique Sud-Atlantique en tant que conservatoire botanique national

NOR : TECL2512970A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-10 et R. 416-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 relatif au renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique Sud-Atlantique
en tant que conservatoire botanique national ;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 17 décembre 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 juillet 2020 susvisé, les mots : « pour une durée de cinq ans » sont
remplacés par les mots : « jusqu'au 31 décembre 2026 ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 mai 2025.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice de l'eau et de la biodiversité,
C. DE LAVERGNE